

417868-2026 - Hange

Prantsusmaa – Spordirajatiste käitamisteenused – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE MULTI-RAQUETTES DU SITE DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA OJ S 116/2026 18/06/2026

Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord
Teenused

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

E-posti aadress: syndicats.mixtes@landes.fr

Hankija õiguslik vorm: Avalik-õiguslik isik

Hankija tegevus: Üldised avalikud teenused

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE MULTI-RAQUETTES DU SITE DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Kirjeldus: La présente convention porte sur l'exploitation, la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du complexe Multi-raquettes du site du Golf de Moliets-et-Maâ. Il s'agit d'une procédure ouverte soumise aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT. Le présent contrat prend effet à compter du 1er janvier 2027 et s'achèvera le 31 mai 2040. Sa durée globale est de 13 ans et 5 mois. La durée de la concession est réputée permettre l'amortissement des travaux réalisés par le Concessionnaire. Elle a également été déterminée afin de coïncider avec l'échéance du contrat de délégation de service public du golf conclu avec le Groupe Résonance (1er juin 2025 – 31 mai 2040), permettant au Syndicat Mixte d'appréhender la gestion globale du site à l'échéance des deux contrats. Le délégataire aura en charge les missions suivantes : - La gestion et l'exploitation de l'ensemble des équipements mis à disposition (courts couverts et extérieurs, Club House Tennis, bâtiments annexes) ; - La conservation d'une dominante « tennis » sur le site, avec la volonté de développer des activités sportives et de loisirs complémentaires : les candidats proposant librement les activités complémentaires au regard de leur projet, dans le respect des contraintes de service public définies ci-après ; - La réalisation des investissements nécessaires à la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du site ; - La perception des recettes d'exploitation auprès des usagers et, le cas échéant, de tiers ; - Aucune participation financière du Syndicat Mixte n'est prévue. Le Concessionnaire exerce l'activité à ses risques et périls, et se rémunère exclusivement par les recettes d'exploitation des activités concédées, les recettes liées aux activités annexes autorisées et d'une manière générale, toutes les recettes liées à l'exploitation du service objet de la concession. Le Concessionnaire devra présenter un numéro d'affiliation à la Fédération Française de Tennis (FFT). Cela peut nécessiter l'installation d'une association sportive. Au-delà de l'affiliation institutionnelle, le Concessionnaire est tenu de mettre en place un partenariat structurel avec le Comité départemental des Landes de Tennis (FFT). Afin de permettre aux candidats d'apprécier les caractéristiques des locaux, le Syndicat organise pour les candidats qui le souhaitent une visite du site. Les candidats sont invités à prendre contact avec le Syndicat pour en fixer la date par courriel à l'adresse suivante : syndicats.mixtes@landes.fr Au cours de cette visite, il ne sera répondu à aucune question des

candidats. Les candidats sont informés que plus aucune demande de visite ne sera acceptée par le Syndicat à compter du Lundi 6 juillet 2026 – 12h00. Le lieu de rendez-vous sera fixé sur le site.

Menetluse tunnus: 1a0570d8-b4d5-453d-8fac-2a0b724a7d6e

Sisemine tunnus: CONCESSION-TENNIS-MOLIETS-2026

Menetluse liik: Muu mitmeetapiline menetlus

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 92610000 Spordirajatiste käitamisteenused

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Riik – jaotus (NUTS): Landes (FRI13)

Riik: Prantsusmaa

2.1.4. Üldine teave

Lisateave: Le Déléataire s'engage à consacrer un minimum de 5 % du volume de ses propres achats de biens et services à des entreprises sociales inclusives, notamment des structures relevant de l'insertion par l'activité économique, des entreprises adaptées ou des ESAT. Le Concessionnaire pourra s'attacher les services d'un facilitateur ou d'un service spécialisé pour l'accompagner dans cette démarche. Afin de promouvoir le territoire des Landes dans lequel s'inscrit le site tennistique de Moliets, le Concessionnaire s'engage à adhérer à la marque de territoire « Landes, Terre des Possibles », ou toute marque équivalente, permettant de faire rayonner les Landes au-delà de ses frontières. Les candidats précisent leurs engagements en matière de préservation de l'environnement et de promotion du territoire dans leur offre. Les activités de petite restauration, de bar et d'animation constituent des activités accessoires à l'activité sportive principale du complexe multi-raquettes. Elles ne sauraient représenter la part prépondérante du chiffre d'affaires du Concessionnaire et doivent demeurer au service et en soutien de l'exploitation sportive du site. Afin de garantir la cohérence d'ensemble du site et de prévenir tout conflit d'usage ou de concurrence déloyale avec le délégataire du golf, le Concessionnaire a l'obligation de conclure, dans un délai de six (6) mois à compter de la prise d'effet du présent contrat, les deux documents suivants, élaborés en concertation avec le délégataire du golf et soumis pour validation au Syndicat Mixte : 1. Une Charte d'harmonisation des activités implantées sur le site, définissant les modalités de coexistence et de complémentarité entre l'offre de services du complexe multi-raquettes et celle du golf (positionnement tarifaire, offres packagées, communication commune, partage de clientèle). 2. Une Charte de bonne utilisation des espaces partagés, précisant les conditions d'accès et d'usage du parking mutualisé, des voies de circulation et de tout autre espace commun aux deux délégations, ainsi que les modalités de répartition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale déchets lorsqu'une facturation distincte entre les deux exploitations n'est pas possible. Ces deux chartes feront l'objet d'un suivi annuel dans le cadre du rapport d'activité remis par le Concessionnaire au Syndicat Mixte. Le Concessionnaire s'engage à financer, concevoir et réaliser les investissements figurant en Annexe III des documents de la consultation, disponibles sur la plateforme dématérialisée. Il est précisé que la réalisation du programme d'investissements proposé par le Concessionnaire constitue une obligation essentielle du présent contrat. Dans son offre, le candidat précise un calendrier de réalisation distinguant les travaux à engager dans les 24 premiers mois et ceux relevant des années suivantes. Ce calendrier, une fois le contrat signé, a valeur contractuelle. Tout manquement

au calendrier contractuel donne lieu aux pénalités prévues à l'article 26 du présent contrat. Le Concedant dispose d'un droit de contrôle et de surveillance sur tous les travaux réalisés par le Concessionnaire.

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Pealkiri: CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE MULTI-RAQUETTES DU SITE DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Kirjeldus: La présente convention porte sur l'exploitation, la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du complexe Multi-raquettes du site du Golf de Moliets-et-Maâ. Il s'agit d'une procédure ouverte soumise aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT. Le présent contrat prend effet à compter du 1er janvier 2027 et s'achèvera le 31 mai 2040. Sa durée globale est de 13 ans et 5 mois. La durée de la concession est réputée permettre l'amortissement des travaux réalisés par le Concessionnaire. Elle a également été déterminée afin de coïncider avec l'échéance du contrat de délégation de service public du golf conclu avec le Groupe Résonance (1er juin 2025 – 31 mai 2040), permettant au Syndicat Mixte d'appréhender la gestion globale du site à l'échéance des deux contrats. Le délégataire aura en charge les missions suivantes : - La gestion et l'exploitation de l'ensemble des équipements mis à disposition (courts couverts et extérieurs, Club House Tennis, bâtiments annexes) ; - La conservation d'une dominante « tennis » sur le site, avec la volonté de développer des activités sportives et de loisirs complémentaires : les candidats proposant librement les activités complémentaires au regard de leur projet, dans le respect des contraintes de service public définies ci-après ; - La réalisation des investissements nécessaires à la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du site ; - La perception des recettes d'exploitation auprès des usagers et, le cas échéant, de tiers ; - Aucune participation financière du Syndicat Mixte n'est prévue. Le Concessionnaire devra présenter un numéro d'affiliation à la Fédération Française de Tennis (FFT). Cela peut nécessiter l'installation d'une association sportive. Au-delà de l'affiliation institutionnelle, le Concessionnaire est tenu de mettre en place un partenariat structurel avec le Comité départemental des Landes de Tennis (FFT). Afin de permettre aux candidats d'apprécier les caractéristiques des locaux, le Syndicat organise pour les candidats qui le souhaitent une visite du site. Les candidats sont invités à prendre contact avec le Syndicat pour en fixer la date par courriel à l'adresse suivante : syndicats.mixtes@landes.fr Au cours de cette visite, il ne sera répondu à aucune question des candidats. Les candidats sont informés que plus aucune demande de visite ne sera acceptée par le Syndicat à compter du Lundi 6 juillet 2026 – 12h00. Le lieu de rendez-vous sera fixé sur le site.

Sisemine tunnus: 0

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 92610000 Spordirajatiste käitamisteenused

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Riik – jaotus (NUTS): Landes (FRI13)

Riik: Prantsusmaa

5.1.3. Eeldatav kestus

Muu kestus: Teadmata

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

See hange sobib ka väikestele ja keskmise suurusega ettevõtjatele (VKEd): jah

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Hankedokument

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Kirjeldus: - La qualité technique de l'offre appréciée sur la base du Mémoire technique (60 points) : •Qualité, pertinence et programmation temporelle des travaux et investissements proposés (20 points). L'analyse portera sur la nature des travaux, leur adéquation avec les besoins du site et leur montant global. Une attention particulière sera portée à la répartition temporelle des investissements : les offres prévoyant la réalisation d'une part significative du programme dans les 24 premiers mois du contrat seront valorisées. •Qualité du projet d'exploitation et de la programmation sportive (20 points) soit : - Pertinence des différentes activités de raquettes proposées (10 points) - Pertinence des mesures prises pour développer l'attractivité du complexe sportif, notamment en lien avec les acteurs institutionnels du territoire (FFT, Comité des Landes) (5 points) - Pertinence des mesures proposées pour assurer une gestion respectueuse de l'environnement (5 points) •Pertinence des modalités d'accueil proposées pour les associations tennistiques locales, les établissements scolaires et le grand public (20 points)

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (punktid, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 60

Kriteerium:

Liik: Hind

Kirjeldus: - La qualité économique de l'offre appréciée sur la base du Mémoire financier (40 points): •Pertinence et viabilité du compte d'exploitation prévisionnel (15 points) •Niveau de la redevance proposée au Syndicat Mixte (Part fixe et variable) (15 points) •Pertinence des niveaux de tarifs proposés (10 points)

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (punktid, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 40

5.1.11. Hankedokumendid

Hankedokumentide aadress: <https://demat-ampa.fr/entreprise/consultation/608962?orgAcronyme=sy-sm-moliets-messanges40>

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://demat-ampa.fr/entreprise/consultation/608962?orgAcronyme=sy-sm-moliets-messanges40>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Variandid: Ei ole lubatud

Osalemistaotluste esitamise tähtaeg: 24/08/2026 12:30:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: ei

Kasutatakse elektroonilisi makseid: ei

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Ei kohaldata raamlepingut

Teave dūnaamilise hankesūsteemi kohta:

Ei kohaldata dūnaamilist hankesūsteemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Lepitusorganisatsioon: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Vaidlustusorgan: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: voir documents de la consultation

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta: SYNDICAT MIXTE

D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Hankedokumentidele internetivālist juurdepāāsu pakkuv organisatsioon: SYNDICAT MIXTE

D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Organisatsioon, millele laekuvad osalemistaotlused: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Pakkumusi menetlev organisatsioon: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Registreerimisnumber: 25400216500044

Postiaadress: 23 rue Victor Hugo

Linn: MONT-DE-MARSAN

Sihtnumber: 40000

Riik – jaotus (NUTS): Landes (FRI13)

Riik: Prantsusmaa

Kontaktpunkt: Xavier FORTINON

E-posti aadress: syndicats.mixtes@landes.fr

Telefon: +33 558054211

Internetiaadress: <https://www.demat-ampa.fr>

Selle organisatsiooni rollid:

Hankija

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta

Hankedokumentidele internetivālist juurdepāāsu pakkuv organisatsioon

Organisatsioon, millele laekuvad osalemistaotlused

Pakkumusi menetlev organisatsioon

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Registreerimisnumber: 25400216500044

Postiaadress: VILLA NOULIBOS - 50 COURS LYAUTEY

Linn: PAU CEDEX

Sihtnumber: 64010

Riik – jaotus (NUTS): Pyrénées-Atlantiques (FRI15)

Riik: Prantsusmaa

Internetiaadress: <https://www.telerecours.fr/>

Selle organisatsiooni rollid:

Vaidlustusorgan

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta

Lepitusorganisatsioon

Teave teate kohta

Teate tunnus/version: fd6cdfab-ca00-4afa-a705-caa6dadf791d - 01

Vormi liik: Hange

Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teate alaliik: 16

Teate saatmise kuupäev: 17/06/2026 10:05:40 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel

Teate avaldamise number: 417868-2026

ELT S väljaande number: 116/2026

Avaldamise kuupäev: 18/06/2026